

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 16 janvier 2021

Modalités d'organisation de la campagne de vaccination dans le département de l'Isère

A compter du lundi 18 janvier 2021, une nouvelle étape de vaccination s'ouvre en faveur des **105 000 personnes âgées de plus de 75 ans**, présentes dans le département, ainsi que des personnes souffrant de certaines pathologies (voir infra). Jusqu'alors, seules les personnes résidentes d'EHPAD, ou les personnels soignants et sapeurs-pompiers de 50 ans et plus, pouvaient être vaccinés.

Si plusieurs milliers de rendez-vous ont été donnés en quelques heures dans le département, compte tenu de leur grand nombre, les personnes de 75 ans et plus ne pourront matériellement pas toutes être vaccinées dans les tous prochains jours. Cependant, il est impératif pour chacune d'elle de disposer d'un interlocuteur et de pouvoir se signaler pour prendre rendez-vous.

- **en priorité, la prise de rendez-vous doit se faire par internet** : la personne qui souhaite être vaccinée doit se connecter pour cela sur la **plateforme santé.fr**.
Si cette personne n'a pas d'accès direct à internet, et ne peut pas bénéficier de l'aide de proches, en accord avec l'association des maires de l'Isère, les communes se mobilisent dès à présent pour assister ces personnes dans la prise de rendez-vous par voie informatique.
- Il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone en contactant **un numéro national**, le **0800 009 110**, ouvert depuis le vendredi 15 janvier, et également **une plate-forme départementale d'appels qui sera activée par les services de l'État et du conseil départemental à compter de lundi dans le courant de la matinée**. Il s'agit du **04 76 00 31 34**.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour les personnes peu mobiles, des initiatives sont dès à présent mises en place ou en projets dans plusieurs communes ou intercommunalités, pour faciliter leur transport vers les centres de vaccination.

A ce jour, dans le département de l'Isère, depuis le début du mois de janvier, 8 587 personnes ont été vaccinées, dont 1 850 résidents d'EHPAD.

Liste des pathologies ouvrant dès à présent droit à vaccination. Il s'agit des patients :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- atteints de trisomie 21.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01